

Protection sociale Informations

LIAISONS
SOCIALES
PRESSE

L'HEBDO DE LA PRÉVOYANCE, DE LA SANTÉ ET DE LA RETRAITE

VIE DES INSTITUTIONS

L'Ucanss signera un avenant avant sa COG 2022-2026 p. 2

Nouvelles coopérations en vue entre la Cnav et l'Agirc-Arrco p. 2

SANTÉ

Négociation interpro: première séance pour les CPTS p. 3

Health Data Hub: le stop du conseil de la Cnam p. 3

COMPLÉMENTAIRES

Fonds CSS: 2019 marquée par la réforme et la suppression p. 4

Prévention: la CPRP SNCF et les mutuelles cheminotes s'allient p. 5

AUTONOMIE

Risque dépendance: les Français mal assurés p. 6

Le plaidoyer du Sénat pour les départements p. 6

SANTÉ AU TRAVAIL

Les SSTI, très critiqués, tentent de s'inviter dans la négo p. 7

FAMILLE

Congé paternité: 28 jours, dont sept obligatoires p. 8

INDISCRÉTIONS

Cnieg: travaux pour le transfert du recouvrement aux Urssaf p. 8

L'INTERVIEW

François Ecale
Président de Fipeco



En ces temps de crise sanitaire et économique, il faut accepter ces déficits publics et sociaux très importants, nécessaires pour soutenir l'activité en 2020 et probablement en 2021. Toutes les branches de la Sécurité sociale ne sont toutefois pas logées à la même enseigne: si la vieillesse dispose de réserves lui permettant d'attendre des mesures de redressement ultérieures, tel n'est pas le cas de la maladie ou de la famille, que l'État devra continuer de soutenir par l'impôt. La France ne peut néanmoins pas s'endetter indéfiniment; sauf à courir le risque d'être pénalisée par un éventuel retournement, à l'horizon 2025, voire 2030, de ses conditions favorables de refinancement.

Quelles devraient être les priorités de ce PLFSS ?

Déjà, le contexte justifie d'ajourner certaines réformes, comme celle des retraites, car on ne recule pas l'âge de départ quand le chômage augmente. Il faut surtout privilégier les mesures temporaires qui ne grèvent pas durablement le déficit, telles que les annulations de cotisations pour les secteurs impactés par la crise. Si le desserrement de l'Ondam permet d'augmenter les rémunérations notoirement insuffisantes des soignants, il risque de priver le système de santé d'économies nécessaires, telles que la suppression d'actes médicaux inutiles ou d'emplois administratifs en surnombre dans les hôpitaux.

SÉCURITÉ SOCIALE

Un PLFSS pour 2021 au service de la relance

Le ministre des Solidarités, Olivier Véran, et le ministre délégué aux Comptes publics, Olivier Dussopt, ont présenté à la Commission des comptes de la Sécu (CCSS), le 29 septembre, le PLFSS pour 2021.

Avec un déficit record de « 44,4 Mds€ en 2020 et 27 Mds€ en 2021 », selon **Olivier Dussopt**, la Sécu et le FSV contribueront pleinement au « budget de relance » que le ministre de l'Économie, **Bruno Le Maire**, avait présenté la veille. Certes, la situation est moins mauvaise qu'annoncé en juin, lorsque la CCSS prévoyait un déséquilibre de plus de 50 Mds€. Elle reste néanmoins hors norme en comparaison des 30 Mds€ de déficits de 2010. Mais les temps ont changé: honnie hier, la dette est aujourd'hui érigée par le ministre de l'Économie en « investissement pour préparer la France de 2030 ». « Nous ne referons pas les mêmes erreurs », a poursuivi **Bruno Le Maire**, pour justifier les mesures (chômage partiel, reports/annulations de cotisations, arrêts maladie non médicaux) qui « ont sauvé des centaines de milliers de salariés du chômage », selon lui, quitte à faire plonger les recettes de la Sécu (-27 Mds€). Investissement encore, s'agissant de ceux réalisés dans la santé, au-delà des 15 Mds€ de surcoûts liés à la crise du Covid (achats de masques, dépenses supplémentaires des hôpitaux, prises en charge des téléconsultations à 100 % et des arrêts maladie non médicaux) et qui justifie une correction de l'Ondam 2020 (en augmentation de 7,6 points par rapport à la LFSS pour 2020) et une hausse de 4,1 % en 2021. Car le PLFSS doit reprendre les engagements du Ségur de la santé en matière de revalorisation salariale des soignants (PSI n° 1226) et s'appuyer sur les préconisations de l'Igas pour la reprise des 13 Mds€ de dette des hôpitaux (PSI n° 1232). Investissement toujours, quand il accroît les moyens de la future branche autonomie, le PLFSS devant transcrire les modalités des quelque 3,1 Mds€ déjà annoncés (dont 600 M€ dans le volet numérique du plan de relance). Investissement enfin, dans la petite enfance cette fois, avec l'extension du congé paternité (lire page 8).

Le gouvernement peut d'autant plus facilement laisser filer le déficit de la Sécu qu'il a déjà organisé le transfert par anticipation à la Cades de 92 Mds€ de déficits sociaux accumulés d'ici 2023 (PSI n° 2119). « Néanmoins, une dette se rembourse », a aussi insisté **Bruno Le Maire**. Que ce soit par la croissance retrouvée d'ici la mi-2022 et la poursuite de réformes structurelles. À cet égard, la réforme des retraites, et notamment son volet paramétrique qui pourrait bien être renvoyé aux calendes de la future campagne présidentielle, reste « indispensable » selon le ministre.

Retrouvez
votre revue
en avant-première sur
liaisons-sociales.fr

1233

MERCREDI
30 SEPTEMBRE 2020

Wolters Kluwer

1